FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 13 Février 2025

Version 3.01

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : RAVEN 405 UFS BLUE - B

Code du produit : 00465069

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications industrielles, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada
+1 450-655-3121

PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : (412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements Techniques : 888-977-4762

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Section 2. Identification des dangers

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes. (voies respiratoires)
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (voies respiratoires)
Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Ne pas goûter ou avaler. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 43.2 % (orale), 47.4 % (cutanée), 77.5 % (par inhalation)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Nom du produit : RAVEN 405 UFS BLUE - B
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
α-Hydro-ω-hydroxypoly[oxy (méthyléthylène)], éther (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, éther 2-hydroxy-3-mercaptopropylique	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-, ether with 2,2-bis (hydroxymethyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl ether; Tris[(2-hydroxymethyl, 2-mercaptomethyl) -1,3-propanediol; α-Hydro-ω-hydroxypoly [oxy(methyl-1,2-ethanediyl)] ether with 2,2-bis(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl ether; Trifunctional Mercaptan terminated polymer	30 - 60*	72244-98-5
N-Aminoéthyl pipérazine	2-pipérazin-1-yléthylamine; 2-pipérazine-1-yléthylamine	10 - 30*	140-31-8
Bisphénol A	4,4'-isopropylidènediphénol; 4,4'-isopropylidènediphénol; bisphenol A	7 - 13*	80-05-7
phénol ramifié, nonyl-4	p-Nonylphénol ramifié; 4-nonylphénol, ramifié	5 - 10*	84852-15-3
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	3 - 7*	90-72-2
N-Benzyl-N,N-diméthylamine	benzyldiméthylamine; benzyldimethylamine	1 - 5*	103-83-3
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis (éthylamine)	Bis(2-Diméthylamino- éthyle) (oxyde de); oxyde de bis(2-diméthylaminoéthyle)	1 - 5*	3033-62-3
TO BE TRANSLATED		0.5 - 1.5*	Non disponible.
4-tert-butylphénol	p-tert-butylphénol	0.5 - 1.5*	98-54-4
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ène; 2,3,4,6,7,8,9,10-octahydropyrimido[1,2-a] azépine	0.5 - 1.5*	6674-22-2
phenylalkyl alcohol		0.1 - 1*	Non disponible.

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par inhalation.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Nocif par contact cutané. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les

Section 7. Manutention et stockage

contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières : Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
α-Hydro-ω-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)], éther (4:1) avec le 2,2-bis(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, éther 2-hydroxy-3-mercaptopropylique	Aucun.
N-Aminoéthyl pipérazine	Aucun.
Bisphénol A	**IPEL (-)** LECT: 5 mg/m³.
phénol ramifié, nonyl-4	Aucun.
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	Aucun.
N-Benzyl-N,N-diméthylamine	Aucun.
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	**CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** Absorbé par la peau. OEL 8 heures: 0.05 ppm. OEL 8 heures: 0.3 mg/m³. OEL 15 minutes: 0.15 ppm. OEL 15 minutes: 0.98 mg/m³. **CA British Columbia Provincial (Canada, 4/2024)** Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 0.05 ppm. STEL 15 minutes: 0.15 ppm. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** Absorbé par la peau.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	STEL 15 minutes: 0.15 ppm. TWA 8 heures: 0.05 ppm. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** Absorbé par la peau. STEL 15 minutes: 0.15 ppm. TWA 8 heures: 0.05 ppm.
TO BE TRANSLATED	Aucun.
4-tert-butylphénol	Aucun.
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	Aucun.
SUB140910	Aucun.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Lunettes protectrices contre les agents chimiques et écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Gants : caoutchouc butyle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Bleu.

Odeur : Ammoniacale.

pH : Non applicable.

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : >37.78°C (>100°F)

Point d'éclair : Vase clos: 100°C (212°F)

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 1.1

Densité (lb / gal) : 9.18

Solubilité(s) :

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm^2/s (>21 cSt)

% Solide. (p/p) : 96.413

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Matériaux incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Dosage
N-Aminoéthyl pipérazine	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées	2140 mg/kg 866 mg/kg >5 mg/l [4 heures]
Bisphénol A	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50	3.25 g/kg 3600 mg/kg
phénol ramifié, nonyl-4	Lapin - Cutané - DL50 Rat - Orale - DL50	2.14 g/kg 1300 mg/kg
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	Rat - Cutané - DL50 Rat - Orale - DL50	1280 mg/kg 1200 mg/kg
N-Benzyl-N,N-diméthylamine	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50	0.239 g/kg 1.16 g/kg
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50 Rat - Inhalation - CL50 Vapeur	0.571 g/kg 280 mg/kg 4 mg/l [4 heures]
4-tert-butylphénol	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50	2.95 g/kg 2.29 g/kg
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	Rat - Orale - DL50 Lapin - Cutané - DL50	0.836 g/kg 1.233 g/kg

Produit Conclusion : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Potentiel
phénol ramifié, nonyl-4	Lapin - Peau - Érythème/Escarre	-	Potentiel d'irritation: 4

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Section 11. Données toxicologiques

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Résultat
N-Aminoéthyl pipérazine	Cochon d'Inde - peau OECD 406	Résultat: Sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Bisphénol A	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (voies respiratoires) (inhalation) - Catégorie 1
TO BE TRANSLATED	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
phenylalkyl alcohol	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
N-Aminoéthyl pipérazine	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (voies respiratoires) (inhalation) - Catégorie 1
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
TO BE TRANSLATED	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1
phenylalkyl alcohol	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau.
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, le système reproducteur, foie, vessie, système nerveux périphérique, tractus gastro-intestinal, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Section 11. Données toxicologiques

Inhalation : Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par inhalation.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Nocif par contact cutané. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux. L'exposition à la vapeur d'amine a été signalée comme provoquant un œdème cornéen transitoire décrit comme un voile bleu, un effet de halo, une vision trouble ou floue pendant plusieurs heures. Cette condition est généralement temporaire et ne provoque pas d'effets visuels permanents. Lorsque la protection oculaire appropriée spécifiée dans la section 8 est portée, l'exposition est

Section 11. Données toxicologiques

considérablement réduite et la condition n'a pas été observée.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
RAVEN 405 UFS BLUE - B	1476.3	1248.2	N/A	39.7	5.4
N-Aminoéthyl pipérazine	2140	866	N/A	N/A	N/A
Bisphénol A	3250	3600	N/A	N/A	N/A
phénol ramifié, nonyl-4	1300	2140	N/A	N/A	N/A
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	1200	1280	N/A	N/A	N/A
N-Benzyl-N,N-diméthylamine	500	1160	N/A	11	1.5
N,N,N',N'-tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine)	571	280	N/A	11	1.5
TO BE TRANSLATED	500	1100	N/A	N/A	N/A
4-tert-butylphénol	2950	2290	N/A	N/A	N/A
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	836	1233	N/A	N/A	N/A
phenylalkyl alcohol	500	1100	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces
N-Aminoéthyl pipérazine	Aiguë - CE50 OECD 202 58 mg/l [48 heures]	Daphnie
Bisphénol A	Aiguë - CL50 - Eau douce 4.6 mg/l [96 heures]	Poisson
	Aiguë - CL50 - Eau douce 0.885 mg/l [48 heures]	Crustacés
	Chronique - NOEC - Eau douce 0.000174 mg/l [5 mois]	Poisson
	Aiguë - CE50 OECD 1.32 mg/l [72 heures] Effet: Population	Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata*
	Chronique - CE10 OECD 1189 µg/l [72 heures] Effet: Population	Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata*
phénol ramifié, nonyl-4	Aiguë - CL50 0.221 mg/l [96 heures]	Poisson
	Aiguë - CE50 OECD 0.044 mg/l [48 heures] Effet: Intoxication	Crustacés - Water flea - *Moina macrocopa*
	Aiguë - CE50 OECD 0.04 mg/l [72 heures] Effet: Population	Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata*
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	Aiguë - CL50 OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate] >100 mg/l [48 heures]	Daphnie
	Aiguë - CL50 OECD [Poisson, essai de toxicité aiguë] >100 mg/l [96 heures]	Poisson
TO BE TRANSLATED	NOEC 1.5 mg/l [72 heures]	Algues - *Desmodesmus subspicatus*
4-tert-butylphénol	Aiguë - CE50 - Eau douce OECD 16.91 mg/l [72 heures] Effet: Population	Algues - Green algae - *Selenastrum capricornutum* - Phase de croissance exponentielle
phenylalkyl alcohol	CE50 640 mg/l [96 heures]	Algues - *Scenedesmus quadricauda*

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
N-Aminoéthyl pipérazine	OECD 301F 0% [28 jours] - Non facilement
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	OECD [Biodégradabilité facile - Essai en flacon fermé] 4% [28 jours] - Non facilement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
N-Aminoéthyl pipérazine	-1.48	-	Faible
Bisphénol A	3.4	43.65	Faible
phénol ramifié, nonyl-4	5.4	251.19	Faible
Tri(diméthylaminométhyl) -2,4,6 phénol	0.219	-	Faible
N-Benzyl-N,N-diméthylamine	1.98	14.13	Faible
4-tert-butylphénol	3	67.61	Faible
1,8-diazabicyclo[5.4.0]undéc-7-ene	1.38	<3.6	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2735	UN2735	UN2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (N-Aminoéthyl pipérazine, phénol ramifié, nonyl-4)	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (2-piperazin-1-ylethylamine, 4-nonylphenol, branched)	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (2-piperazin-1-ylethylamine, 4-nonylphenol, branched)
Classe de danger relative au transport	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(Bisphénol A)	(bisphenol A)	Non applicable.

Autres informations

TDG : La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

IMDG : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

IATA : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Proof of classification statement : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin).

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Veuillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH.
C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.

Date d'édition/Date de révision **13 Février 2025**

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Section 16. Autres informations

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.